



Séance du Conseil Municipal du 04 AVRIL 2024



Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le local habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Présents : M. GAGLIO Baptiste, M. CHERCHI Denis, Mme SCHMIDT Isabelle, Mme GRAHOVAC Ludivine, M. MAGNETTO Daniel, M. MANGIAPIA Christophe, M. PIERRISNARD Christian, M.LAFON Thierry.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M.DUFLOT Christian qui a donné pouvoir à M.LAFON Thierry.

Absents excusés : Mme CORNET Solange.

A été nommé secrétaire de séance : Mme GRAHOVAC Ludivine en application de l'article L.2121-15 du CGCT.



1. Secrétariat de séance, pouvoir(s) et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame GRAHOVAC Ludivine comme secrétaire de séance.

Madame GRAHOVAC Ludivine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire dénombre 8 conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice et constate que le quorum posé par les articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2024.
- ↳ Délibération N°1 / 2024-007 : Vote du compte de la gestion 2023 – Budget principal.
- ↳ Délibération N°2 / 2024-008 : Vote du compte administratif 2023 – Budget principal.
- ↳ Délibération N°3 / 2024-009 : Affectation du résultat 2023 – Budget principal.
- ↳ Délibération N°4 / 2024-010 : Vote des taux des taxes directes locales.
- ↳ Délibération N°5 / 2024-011 : Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57.
- ↳ Délibération N°6 / 2024-012 : Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe du lotissement.
- ↳ Délibération N°7 / 2024-013 : Vote du compte de la gestion 2023 – Budget annexe du lotissement.
- ↳ Délibération N°8 / 2024-014 : Vote du compte administratif 2023 – Budget annexe du lotissement.
- ↳ Délibération N°9 / 2024-015 : Affectation du résultat 2023 – Budget annexe du lotissement.
- ↳ Délibération N°10 / 2024-016 : Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe du lotissement.

↳ Informations diverses.

↳ Questions diverses.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2024

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du 5 mars 2024. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

4. Délibération N°1/2024-007 : Vote du compte de la gestion 2023 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des écritures du compte administratif 2023 et du compte de la gestion 2023 du budget principal :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

5. Délibération N°2/2024-008 : Vote du compte administratif 2023 – Budget principal

Considérant que Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire, s'est retiré après avoir présenté le compte administratif 2023, en laissant la présidence à Ludivine GRAHOVAC, Adjointe au Maire, déléguée aux finances pour l'examen et le vote du compte administratif 2023 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2023 s'élevant à la somme de :

	Budget principal
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ dépenses réalisées	405 771.11
■ recettes réalisées	732 750.40
SECTION D'INVESTISSEMENT	
■ dépenses réalisées	591 079.77
■ recettes réalisées	194 482.08
■ restes à réaliser dépenses	306 064.00
■ restes à réaliser recettes	0.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ Excédent antérieur reporté au 31/12/2022	1 311 274.27
■ Excédent de l'exercice	326 979.29
■ Excédent au 31/12/2023	1 638 253.56
■ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté 002 - B.P. 2024	1 495 513.40
■ Affectation à l'apurement du déficit d'investissement 1068 – B.P. 2024	142 740.16
SECTION D'INVESTISSEMENT	
■ Excédent antérieur reporté au 31/12/2022	559 921.53
■ Déficit de l'exercice	- 396 597.69
■ Excédent au 31/12/2023	163 323.84
■ Solde d'exécution reporté 001 – B.P. 2024	163 323.84

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO		X				
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	8	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 8 Nombre de voix contre : 0

6. Délibération N°3/2024-009 : Affectation du résultat 2023 – Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement au 31/12/2023 de
1 638 253.56 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat 2022	Résultat de 2023	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	559 921.53 €	163 323.84 €	306 064.00 €	- 142 740.16 €
Fonctionnement	1 311 274.27 €	326 979.29 €	0.00 €	1 638 253.56 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023				1 638 253.56 €
Affectation obligatoire :				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2024 (c/1068)				142 740.16 €
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation en réserve (C/1068)				0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté de fonctionnement (ligne 002)				1 495 513.40 €
Total affecté au c/1068				142 740.16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023				0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				0.00 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				163 323.84 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté				1 495 513.40 €

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

7. Délibération N°4/2024-010 : Vote des taux des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération N°2022-011 du 14 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 53.11 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.88 %.

Il rappelle que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Il informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en références à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI).

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les laisser à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 53.11 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.88 %,
- taxe d'habitation : 8.35 %.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

8. Délibération N°5/2024-011 : Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le Conseil Municipal, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- Décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

9. Délibération N°6/2024-012 : Vote du budget primitif 2024 – Budget principal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Budget Primitif 2024 au niveau du chapitre et s'élevant à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses 2 185 035.40 €
- Recettes 2 185 035.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 1 903 094.40 €
- Recettes 1 903 094.40 €

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0
Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/>						
Unanimité <input checked="" type="checkbox"/>						
Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0						

10. Délibération N°7/2024-013 : Vote compte de la gestion 2023 – Budget annexe du lotissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des écritures du compte administratif 2023 et du compte de la gestion 2023 du budget annexe du lotissement :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

11. Délibération N°8/2024-014 : Vote compte administratif 2023 – Budget annexe du lotissement

Considérant que Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire, s'est retiré après avoir présenté le compte administratif 2023, en laissant la présidence à Ludivine GRAHOVAC, Adjointe au Maire, déléguée aux finances pour l'examen et le vote du compte administratif 2023 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2023 s'élevant à la somme de :

	Budget Lotissement
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ dépenses réalisées	21 238.44
■ recettes réalisées	29 929.38
SECTION D'INVESTISSEMENT	
■ dépenses réalisées	0.00
■ recettes réalisées	21 238.44
■ restes à réaliser dépenses	0.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ Excédent antérieur reporté au 31/12/2022	90 536.94
■ Excédent de l'exercice	8 690.94
■ Excédent au 31/12/2023	99 227.88
■ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté 002 - B.P. 2024	99 227.88
■ Affectation à l'apurement du déficit d'investissement 1068 – B.P. 2024	0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
■ Excédent antérieur reporté au 31/12/2022	252 693.53
■ Excédent de l'exercice	21 238.44
■ Déficit au 31/12/2023	0.00
■ Excédent au 31/12/2023	273 931.97
■ Solde d'exécution reporté 001 – B.P. 2024	273 931.97

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO		X				
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	8	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 8 Nombre de voix contre : 0

12. Délibération N°9/2024-015 : Affectation du résultat 2023 – Budget annexe du lotissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement au 31/12/2023 de 99 227.88 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat 2022	Résultat de 2023	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	252 693.53 €	21 238.44 €	0.00 €	273 931.97 €
Fonctionnement	90 536.94 €	8 690.94 €	0.00 €	99 227.88 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023				99 227.88 €
Affectation obligatoire :				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2023 (c/1068)				0.00 €
Sole disponible affecté comme suit :				
Affectation en réserve (C/1068)				0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté de fonctionnement (ligne 002)				99 227.88 €
Total affecté au c/1068				0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023				0.00
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				0.00
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				273 931.97 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté				99 227.88 €

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

13. Délibération N°10/2024-016 : Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe du lotissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget annexe du lotissement 2024 au niveau du chapitre et s'élevant à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses 140 340.88 €
- Recettes 140 340.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 364 172.85 €
- Recettes 364 172.85 €

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT		X	Thierry LAFON		X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

14. Informations diverses

14.1 Devis aire de jeux – Enfants-séniors

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis reçu concernant la fourniture de jeux d'enfants et de jeux séniors. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'obtenir d'autres devis auprès d'autres fournisseurs potentiels.

14.2 Devis photocopieur - Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur datant de 2017 n'est plus sous contrat et que sa réparation n'est pas envisageable. Comme convenu lors de la dernière réunion, un devis lui a été fait par la société Office Center en charge du parc informatique de la commune. Le coût d'achat du nouveau photocopieur est de 5 153.88 € avec reprise de l'ancien photocopieur. Le Conseil Municipal valide l'acquisition de ce nouveau photocopieur et charge Monsieur le Maire de passer la commande.

14.3 Problème – Maison en contre-bas de la Mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes rencontrés sur la maison en contre-bas de la Mairie. Il rappelle au Conseil Municipal les démarches effectuées à ce jour pour trouver des solutions. Malgré, le passage de plusieurs experts d'assurance, les dysfonctionnements se poursuivent. En conséquent, faute de solution, il a conseillé aux propriétaires de recourir au service juridique de leur assurance en espérant que des experts compétents seront nommés pour trouver des solutions à ces dysfonctionnements.

14.4 Terrains agricoles - Agriculteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par un éleveur pour établir une convention de pâturage. Le conseil municipal ne voit pas d'objections à l'établissement de cette convention de pâturage.

14.5 Photovoltaïques

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par des administrés de la commune pour la réalisation d'une opération de photovoltaïque. Il informe que cette opération, intéressante pour les personnes concernées, l'est également pour la commune. Toutefois, compte tenu, que la commune est en RNU, ce projet doit encore être étudié par la Société en charge du photovoltaïque afin de voir si l'opération est réalisable. Le Conseil Municipal émet un avis favorable, si le projet devait aboutir.

15. Questions diverses

Sans objet.

16. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame GRAHOVAC Ludivine, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 04 avril 2024.

La séance est levée à 21 H 30.

Baptiste GAGLIO
Maire de Demandolx

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Gaglio', written over a horizontal line.

Ludivine GRAHOVAC
La secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ludivine Grahovac', written over a horizontal line.